

Messieurs Guichard, Lalande, Dubernet, Segrette  
 Madame Gardet Monsieur Campagne excusé.  
 Monsieur l'Adjoint au Maire Arnou Lafac présent.

Monsieur le Président ouvre la séance à  
 Finances - 10 H 15 il informe l'Assemblée que la  
 Commission des Syndics s'est réunie en date  
 du 17 Avril 1960 et présente à l'Assemblée  
 le budget de 1960 qui s'élève tant en recettes  
 qu'en dépenses à la somme de 28.323 N.F. 28.  
 M. Hauret J<sup>r</sup> de la Société Immobilière demande  
 quelques précisions sur le budget, qui lui est com-  
 munié et toutes explications lui étant fournies  
 M. le Président met aux voix, le budget est  
 approuvé à l'unanimité.

Viabilité - Monsieur le Président parle ensuite des travaux  
 envisagés l'an dernier sur les rues St Durand  
 et Martial Piérot, partant des Allées Cortal  
 et aboutissant à la rue Gabriel Dupuis sont  
 terminés actuellement et entièrement financés  
 par l'Association des Propriétaires. Il nous  
 faut remercier notre Syndic M. Lalande qui  
 s'est chargé de faire exécuter ces travaux, il  
 s'en est acquitté à la satisfaction générale.  
 Pour l'année en cours, nous envisageons  
 également des réfections et grosses réparations de  
 routes d'accord avec la Municipalité qui  
 pense pouvoir créer de nouveaux parkings.  
 Les voitures chaque année plus nombreuses, il  
 est nécessaire qu'elles puissent trouver un  
 endroit convenable pour stationner. Pour  
 le dégagement des trottoirs il est entendu  
 que les Propriétaires riverains doivent les

- Mise en Commune — M. Larodé annonce à l'Assemblée que le Dossier concernant la mise en Commune distincte sera soumis au Conseil Général lors de sa deuxième Session.
- Parkings — Nous devons remercier la Municipalité pour les travaux en cours concernant les parkings.
- Camping — Devant les services rendus par M. Gallais le Président fait voter à mains levées la continuation de la Régie du Camping et comme les années précédentes le montant de la rémunération d'encaissement sera de 10%.
- Eglise — L'Association des Propriétaires est d'accord pour céder à l'Association Diocésaine un terrain sur lequel sera édifiée la future Eglise. M. le Curé donne toutes explications à ce sujet, il indique notamment que le choix s'est porté sur la place dite du Marché. Il est alors convenu d'un prix de vente de 200,000 frs. La Municipalité étant d'accord.
- Subventions — M. le Président demande à l'Assemblée la reconduction de la subvention de 2,000 frs qu'elle accorde au Comité des Fêtes, il espère qu'il sera possible l'an prochain d'augmenter cette subvention.
- Adopté —
- Il est envisagé également la reconduction de la subvention habituelle au Syndicat d'Initiative. Adopté —
- Une subvention de 100,000 frs est accordée



à la *Sté Immobilière* pour l'occupation précaire et révoquable d'une partie des Domaines de la dite Société. (Campineg.) *Adopté*  
 Il est ensuite question d'une subvention de 200.000 frs à accorder pour la construction de la future église. Toutefois Monsieur Guichané fait remarquer qu'en raison de la forte dépense pour cette construction l'Association pourrait faire un effort et accorder 300.000 frs. *Adopté*  
 Une subvention spéciale pourra être envisagée pour la participation du Syndicat des Propriétaires à l'édition d'un dépliant éventuel pour l'agglomération de Lacanau, la somme étant fonction de l'importance du document à diffuser.

Election - Messieurs Campagne, Guichané et suppléant  
 du tiers Dubernet se représentant, sont élus  
 sortant à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, M. le Président lève la séance à 22 heures.

M. Larodi

Assemblée Générale de l'Association  
 Syndicale Autorisée des Propriétaires  
 de Lacanau - Océan.

Le 18 Avril 1960 à 10 heures  
 au Cinéma de Lacanau - Océan  
 Sous la Présidence de Monsieur Larodi J. D.  
 du Syndicat des Propriétaires  
 entouré de son bureau savoir :

entretenir en état de propreté, nous espérons qu'ils s'en acquitteront judicieusement.

Mise en — Le Dossier de la mise en Commune de  
Commune Lacanau - Océan est actuellement au Ministère de l'Intérieur et malgré les nouvelles directives du Conseil d'Etat en cette matière, qui préconisent le regroupement des petites Communes, le Président espère qu'il sera possible d'envisager dans un avenir prochain ou l'augmentation de la population et du commerce local, l'adjonction d'un complément d'informations aux Administrations intéressées.

Camping — Notre cantonnier M. Gallais donnant toute satisfaction pour la régie du Camping, la rémunération d'encaissement des 10% ordinaires lui sera continuée.

Eclairage — Plusieurs Propriétaires demandent la paro-  
public pour se plaindre de l'éclairage insuffisant des rues de la Ville, disant que les ampoules ne résistent jamais plus d'un mois et qu'ensui- il faut 3 mois pour en avoir de nouvelles. Madame Rontin rue Henri Arhex renouvelle sa demande de l'an dernier pour une instal- lation d'éclairage dans cette rue complètement obscure. Gros travail de branchement car cela nécessite l'adjonction d'un cinquième fil. Le Boulevard de la Plage est également trop peu éclairé en saison, on pourrait envisager un éclairage qui serait réduit pour les mois d'hiver. M. le D<sup>r</sup> C. Laupac prend des notes et promet de s'en occuper, le nécessaire sera fait dans la mesure du possible.



Adduction d'eau. — Les canalisations de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux ayant été acceptées, avec la mention « bien » par les services compétents, nous espérons que les travaux concernant les autres tranches suivront rapidement. La S<sup>te</sup> Immobilière a indiqué les conditions et prix demandés pour les branchements particuliers. Soit 1000 frs par mètre de façade avec plafond de 30.000 frs et minimum 50.000 pour les grosses canalisations et 17.800 (prix unique) pour les branchements particuliers pose du compteur comprise. Dès ces prix connus, de nombreux Propriétaires se sont fait inscrire chez M. Sequette garde de la S<sup>te</sup>, Monsieur Havret D<sup>r</sup> de la S<sup>te</sup> indique que l'odeur désagréable de l'eau ne persistera pas, elle doit disparaître au fur et à mesure de l'utilisation ce qui est confirmé par Madame Chibaudeau Propriétaire abonnée, qui consomme cette eau. D'autre part, pour la vidange des canalisations, en raison des inconvénients qu'elle crée sur certains points bas, il serait souhaitable qu'il y ait une entente à ce sujet avec les Pompiers de la Municipalité, une demande sera faite dans ce sens.

Eglise — Monsieur le Président informe l'Assemblée Générale, que la vente du terrain de la place de la Libération à l'Association Diocésaine en vue de la construction de la future Eglise a été consentie, d'accord avec la Municipalité, pour le prix de 200.000 frs. Cette somme étant portée en recette au budget.

Subventions — Le Président demande à l'Assemblée de vouloir bien reconduire les subventions accordées l'an dernier, comme chaque année au Comité des Fêtes : 2,000 frs au Syndicat d'Initiative 2,000 et à la Société Immobilière, pour occupation d'une partie des Domaines de la Ste<sup>e</sup> exercice 1929 200,000 francs, à cet énoncé M. Haurit demande la parole, il déclare que cette subvention n'est pas assez importante et demande un pourcentage de 30% sur les bénéfices. M. Président consent à ce pourcentage de 30% sur les bénéfices nets.

Election du — Monsieur Nallet étant démissionnaire tiers sortant Monsieur le Président propose M. Arramon et d'un Propriétaire et demande à l'Assemblée Syndic s'il y a d'autres candidats. Aucune candidature n'étant annoncée, Monsieur Arramon est élu à l'unanimité. Les Syndics sortant se représentant sont réélus à l'unanimité, Ce sont M<sup>lle</sup> Calande, Laroc et Madame Cardet.

Aucune autre question n'étant posée M. le Président lève la séance à 12 H 10

*R. Rode*



Assemblée Générale de l'Association  
Syndicale Autorisée des Propriétaires  
de Lacanau-Océan

Le Lundi 3 Avril 1961 à 10 heures  
au Cinéma Familia à Lacanau-Océan

Sous la Présidence de Monsieur Larodé 1<sup>er</sup> D<sup>e</sup>  
du Syndicat entouré de son bureau  
Monsieur Passian Maire, Monsieur Arnou-Loupac  
Adjoint au Maire, Madame Gardet Secrétaire,  
Messieurs : Guichané, Salauze, Arramon,  
Rubernet, Campagne excusé.

Le quorum n'étant pas atteint la 2<sup>e</sup> Assemblée  
Générale aura lieu comme d'usage le Dimanche  
de Pentecôte 21 Mai 1961.

*AS*

Assemblée Générale du 22 mai 1961 (deuxième convocation)  
de l'Association syndicale autrichienne des propriétaires  
de Lacanau. Océas

au Cinema Familia à Lacanau - Océas -  
Syndics présents: Messieurs Larodi, Gramian, Trais, Guichard,  
Lalonde, Dubernet, Melaine Gardet.

Monsieur Larodi, Directeur Syndic, ayant démissionné  
Monsieur Le Trais accepte de présider cette assemblée.

La séance est ouverte à 18<sup>h</sup>00.

Après lecture, <sup>par Monsieur Larodi.</sup> le procès-verbal de la dernière Assemblée  
est adopté, le compte rendu moral et financier est  
approuvé.

En raison de la démission de Messieurs  
Larodi, Campagne, et Bramon, il est procédé  
~~à~~ des élections, à bulletin secret, en vue de remplacer  
ces membres. Après un appel de Monsieur Le Trais

ont obtenu:

<u>Propriétaires</u>	
M <sup>me</sup> Brun	322 vx
" Mauduit-Dia	242
" Pucheu	174
" Bonneris	120
" Humbert	109
" Michel	103
<u>Propriétaires batés</u>	
M <sup>me</sup> Perpère	7 vx

Messieurs: Brun, Pucheu, Humbert, Michel, Perpère  
et Mauduit déposent leurs candidatures.

→ sont élus, dans la catégorie "tenants batés"

- Messieurs BRUN
- " MAUDUIT
- " PUCHEU (suppléant)

viennent ensuite Messieurs: MICHEL et HUMBERT.

Catégorie "tenants non batés"

Monsieur PERPÈRE

Le Syndicat se compose:

	<u>Tenants batés</u>	<u>Tenants non batés</u>	<u>Sté Jean-Baptiste</u>	<u>Commun</u>
Madame	Gardet			
Messieurs	Lalonde	Monsieur Perpère	Monsieur Solitzger	Monsieur
	Dubernat		Madame Berthomé	Le Pa
	Guichardet			
	Brun			
	Mauduit			
	Pucheu	suppléant		



Après proclamation des résultats, Monsieur le Maire  
 lève la séance à 12<sup>h</sup> 45.

Le Président de séance,  


Protocole verbal de l'Assemblée générale du 23/4/62

La séance est ouverte à 11<sup>h</sup> 00 sous la présidence  
 de Monsieur Mauduit, Président-directeur.

Monsieur Dubruet est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Grassin, Maire, est présent.

sont excusés: Messieurs: Bruy, Piqué, Pucheu.

sont absents: les représentants de la Société Gymnastique

Le Président fait connaître que la feuille  
 de présence accuse 275 voix sur 480. En conséquence  
 le quorum n'est pas atteint, et l'Assemblée ne peut  
 délibérer valablement.

Une deuxième convocation sera adressée pour  
 le dimanche 13 mai prochain à 10<sup>h</sup> 00.

La séance est levée à 11<sup>h</sup> 15.

Le secrétaire

Le Président-directeur

~~Le Maire~~

Projet - Travail de l'Assemblée Générale  
Du 13 Mai 1962  
Deuxième Convocation

Seance ouverte à 10<sup>h</sup>00

Sont la présidence de Monsieur Mandier. Vice-Président  
Monsieur...

Sont présents, Messieurs: Gratian et Mme de  
Vacancin, Demin, Guichard, Dubernet.

Excusés, Messieurs: Dupire, Spicher.

66 (soixante-six) propriétaires sont présents  
ou représentés.

Monsieur Guichard est nommé secrétaire de séance  
Après lecture, le P.V. de la dernière Assemblée  
est adopté sans modification.

Monsieur de Gratian à l'ordre du jour, le Président  
rappelle que l'ASAP. a pour tâche essentielle  
d'effectuer, et de remettre en état les voies  
construites par la Société Immobilière, en vue de  
leur mise en charge par la commune. Pour cela  
des efforts sont poursuivis sur le plan  
financier. Mais une coopération toujours plus  
étroite, avec les municipalités, et l'augmentation  
du nombre des propriétaires, qui sera la conséquence  
des ventes de terrains par la Société Immobilière  
qui doit être félicitée pour ses travaux, permettra  
d'obtenir des résultats satisfaisants dans un proche avenir  
au compte rendu de l'activité du Syndicat, durant  
l'année 1961, est approuvé.

Remise en état de la rue Maréchal des Logis Garreau  
Après la pose de la grille de la quinque  
C'est l'entretien de l'ouvrage  
et en place de nouvelles plaques indiquant le



nom des deux.

Question de l'entretien des bois.

Le Président souligne que ces aménagements n'ont été réalisés qu'en raison de l'aide apportée par la Municipalité.

Le compte administratif qui présente un excédent de clôture de 122,96 NF est approuvé par l'Assemblée. Un projet d'augmentation des taxes d'impôts est accepté.

L'Assemblée approuve les travaux envisagés par le Syndicat pour 1962.

Requise en état de la Place Cobier et de la rue Varrignan.

La partie ancienne des bords n° 30, 31, 33, 50, 53 qui sont maintenant constitués sur toute la longueur de la rue, en raison de la mise en viabilité de la zone Sud-Est. Du lotissement, sera réparé, la Société Immobilière apportera son concours pour cette dernière réalisation.

Élections: Monsieur Dubout (du tout-terrain) sera le représentant des trois Syndicats doivent être nommés.

Sont candidats effectifs: Guichard, Hymant, Belamont, Gallard

Ont obtenu respectivement:

Effectifs:	Guichard:	56	voix
	Belamont:	48	..
	Hymant:	43	..
	Gallard:	32	..

Sont élus effectifs: Guichard, Hymant, Belamont.

Question Diverses: Le problème du camping pour les membres de la Société Immobilière, est confié par Monsieur Dubout. Le Président souligne que l'ASAP. ne peut qu'être le bon, que tout

Il nous reste à régler les comptes des réclamations des propriétaires riverains, et de la nécessité d'une terrasse de camping, du point de vue de l'économie locale.

Enfin l'affaire indienne qui il verra si ce que des aménagements soient apportés à l'organisation du Camp, et la Société immobilière subside de l'explorer avant la saison prochaine. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 50.

Le Président - Directeur  
 J. P. P.

Le Secrétaire

R. Gauthier

J. P. P.

### Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 avril 1963

La séance est ouverte à 10 h 30, sous la présidence de Monsieur Mauclerc - Dio.

Sont présents : MM. Pucheu, Guichard, Aymard, Delaunay.

" excusés : MM. Gramian, Brun, Papias Batone.

" absents : M. Durand.

Monsieur Delaunay est nommé secrétaire de séance, il est procédé au pointage de la feuille de présence, le total des voix représentées est de 196, alors que l'ensemble des membres de l'Association en représente 1880, le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut pas délibérer valablement.

Aucun membre correspondant n'est présent.

La séance est levée à 10 h. 45

Le Président - Directeur  
 J. P. P.



Procès-verbal de l'Assemblée Générale  
Du 3 Juin 1963  
Deuxième convocation.

Siéance ouverte à 10<sup>h</sup> 15

Sous la présidence de Monsieur Mauduit. Voir l'acte de l'Assemblée Générale.

Syndics présents: M<sup>rs</sup> Grassian Marie de Varanau, Pucheu, Delaunay, Hymans, Guichané, Batitte (Société Immobilière). Excusés: M<sup>rs</sup> Dupire, Brun. Monsieur de Boëtis Arnaud. Langac, adjoint. Dégue (Propriétaire) n'est présent.

Messieurs Guichané et Delaunay sont nommés secrétaires de séance.

Messieurs Brechoni, Geysbrand, Souvirant, Duprat, Messieurs Lebon, Calamarte, Gatties, Legorce, membres de l'A.S.A.P., ont adressé des lettres au Président pour s'excuser de leur absence.

Quinquante trois propriétaires sont présents (389) voir après lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée, est adopté sans observation.

Compte Administratif: Le compte administratif de l'exercice 1962, qui présente un excédent ordinaire de clôture de 2.070,82 est approuvé.

Viabilité: Un compte rendu concernant les travaux effectués en 1962, avec le concours de la Municipalité, est fait par le Président, qui souligne que les bons rapports existant entre cette dernière, et l'Association Syndicale, donnent d'excellents résultats afin d'être en mesure de réparer, en une seule tranche 24.000 m<sup>2</sup> de places et routes, le Syndicat demande à l'Assemblée, l'autorisation de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant

de 100.000 francs, qui sera, Monsieur le Maire la Confirmer  
 parant par la Municipalité. Monsieur le Docteur Arnou  
 nous a demandé que la somme empruntée soit plus  
 importante, le Président lui indiqua que, selon  
 les rendements en la possession, il est impossible  
 pour cette année d'obtenir plus de 100.000 francs  
 de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur proposition de Monsieur Gignard, l'Assemblée vota à main  
 levée, et accorde son autorisation pour un emprunt de  
 100.000 francs sans, et demande au Syndicat  
 d'effectuer dit que possible, dit dimanche au plus tard, l'ouverture  
 un deuxième emprunt, qui sera couverte par une augmentation  
 des taxes syndicales, et garantie par la Commune. Le montant  
 de cet emprunt devra être suffisant pour terminer la  
 réparation de la dernière partie des routes, à la charge  
 de l'Etat. Monsieur le Maire indiqua que elle-ci  
 seront, comme les voies de la première tranche, prises  
 au charge par la Commune dans leur totalité.

Le Syndicat a établi un état des  
 travaux envisagés, les voies n° 12-16-24-25 et la  
 place de la République, qui sont en très mauvais  
 état, et soumis à une circulation intense, étant dans  
 qui elle sont inutilisés par les voitures qui se rendent  
 aux terrains de camping, feront partie de la  
 première tranche.

En ce qui concerne l'adduction d'eau, le  
 représentant de la Société Immobilière, confirme les  
 explications fournies par cette dernière dans sa lettre  
 du 22/4/68. Les mesures qui seront prises, sous son  
 haute avis, permettront une distribution normale  
 de l'effluent des branchements en faveur des pro-  
 priétaires de la zone Nord-Ouest qui en ont fait  
 la demande. Le début du forage Nord, qui a déjà



ite augmente, Aug amiliorie, et un réservoir de 300m<sup>3</sup>  
sera construit, a fin de constituer une réserve d'eau  
qui sera utilisée durant les périodes de forte  
condensation. D'autre part, le forage, et le  
château d'eau dus, seront remis en état, si  
cela est possible, mais de toute façon un nouveau  
château d'eau sera construit dans cette zone.

Messieurs Spassian, Arnon Langac, Gignard,  
Mandant. So, soulignent l'importance de cette question  
et demandent à la Société Immobilière, que les travaux  
soient effectués avec vite pour éviter des perturbations dans  
la distribution d'eau, durant la saison.

Un mandat pour protéger la plage et la Dune  
contre les effets du courant et du vent, doit être étudié, Si cette année  
la Société Immobilière aura procédé à l'implantation d'un ou deux  
épis, à titre d'expérience.

Messieurs Saint-Denis demande, au nom de plusieurs  
riverains de la rue Abbé Seguin (à la charge de la Municipalité)  
que les passages et trottoirs en ciment, détériorés au cours des travaux  
effectués cette année, soient réparés par les soins de la Commune,  
Monsieur le Maire lui fait savoir que cela sera fait prochainement.  
Il est signalé que des automobilistes suscitent sur le passage  
réservé aux piétons, lorsqu'ils placent leur voiture sur les  
parkings des Allées G. Vidal, Monsieur Arnon Langac, adjoint délégué  
pour Pacanau. De ces faits notes de cette réclamation.

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire placer  
des bandes, sur les Allées G. Vidal, et de prendre les mesures  
nécessaires afin que soit interdit le dépôt des ordures sur  
le champ de foire.

C'est pour complémentaires: Un Syndic suppléant, représentant  
les propriétaires des terrains bâtis, devant être désigné,  
Monsieur Saint-Denis, demandant à Germain Girard, seul  
candidat, est élu à l'unanimité, par les propriétaires

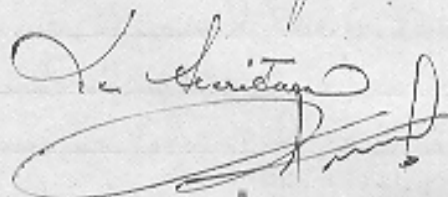
## Des terrains bâtis

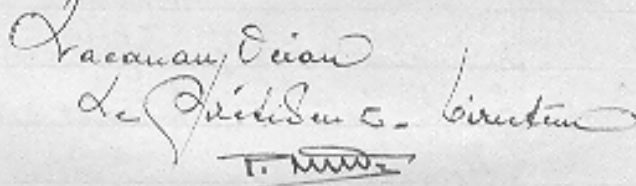
Un Syndic titulaire, et un suppléant représentant les propriétaires des terrains non bâtis, devant être désignés. Monsieur le Coctem Grabey demeurant à Castets au Portet, seul candidat, en qualité de syndic, est élu à l'unanimité par les propriétaires des terrains non bâtis.

Monsieur Pansier, demeurant 222 rue G. Mandet à Bordeaux, seul candidat est élu, à l'unanimité par les propriétaires des terrains non bâtis, en qualité de suppléant.

Monsieur Lemaire, syndic démissionnaire par la Société Immobilière, n'appartenant plus à celle-ci est remplacé par Monsieur Hauman demeurant à Lacanau Océan.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h55

Le Secrétaire  


Lacanau Océan  
 Le Président de la Direction  


Assemblée Générale du 5 AVRIL 1964

Séance ouverte à 10h30. sous la présidence de Monsieur Mandet-rés.


Syndic présents: Messieurs BRUN, AYMARD, DELAUNAY, PUCHEU, GRABEY.

Syndic excusés: Messieurs GRASSIAN, Maire de Lacanau, HAUMAN, BATISSA, PERPÈRE, QUICHANO.

Monsieur DELAUNAY est nommé secrétaire de séance. Le nombre de voix représentées étant que 99, (quatre vingt dix-neuf) le quorum n'est pas atteint. En conséquence, l'Assemblée ne peut pas se tenir valablement. Une deuxième convocation sera adressée.

La séance est levée à 10h45

Le Président-Membre





Procès-Verbal de l'Assemblée Générale  
du 31 Mai 1964  
(Deuxième convocation)

Sous la présidence de Monsieur Manduit-Déo.

Syndics présents: Messieurs Grassian, Maire, Hauman, Delannay, Affmard, Ruckert, Guichard, Benn.

Excusés: Messieurs le Docteur Perpere, Batisse, Docteur Grabey, Monsieur le Docteur Arnou. Saugac Adjoint spécial pour Lacanau. Ocean est présent.

Monsieur Delannay est nommé secrétaire de séance.

Le nombre de voix représentées par 40 propriétaires, est de 386. Après lecture le PV de la dernière Assemblée est adopté sans observation.

Compte rendu financier: Le compte administratif de l'exercice de 1963, qui présente un excédent ordinaire de clôture de 10.891,04 francs est approuvé.

L'Assemblée adopte le projet de budget pour 1964, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 134.411,09, soit 24.411,09 pour la section ordinaire, et 110.000,00 pour la section extraordinaire.

Adduction d'eau potable: La mise en place de canalisations dans toutes les voies anciennes du lotissement, permet à tous les propriétaires d'obtenir un branchement.

En ce qui concerne la distribution de l'eau, Monsieur Hauman, représentant de la S<sup>te</sup> Immobilière, assure qu'il sera normale durant les périodes de forte consommation.

Routes à réparer: La liste des routes à réparer, en vue de leur incorporation à la voirie Communale, et le programme de remise en état, ci-dessous, sont approuvés. Les Travaux devront commencer après la saison.

Noms des rues	Longueur	Largeur
Pierre Loti	126	5
Jules Ferry	122	5
Côte d'Argent	28	10
Place de la République	inconnue	$(18 \times 16 \times 3,14) = 808,824$
de la Liberté	60	5
de la Chapelle	170	5
General Leclerc	140	5
Victor Hugo	177	5
Laguette	180	5
Jean Jaurès	123	5
Arnand Lafon	190	5
de la Paix	255	5
Bremontier	87	5
de la Vierge	105	5
Grands Pins	125	5
Denelon	75	5
Lamartine	160	5
Franchet d'Espèrey	250	5
Fromaget	128	5
Alexandre	150	5
Montenga	137	5
de l'Harde	240	5
Jods	144	5
Huga	162	5
Montaigne	197	5
Rabelais	50	5
Albert Lapouyade	139	5
Henri Frex	152	5
Danton	296	5
Clémenceau	125	5
de l'Arabeau	35	5
Ronsard	70	5



Martial Jacquot	112	5
Emile Baudouin	114	5
Dumand	113	5

Place Carnot *symétrique* (13 x 13 x 3. 14) = 530<sup>m</sup> 66.  
 Soit une longueur totale de H. 807 mètres, et une superficie totale de 26.521,50 (m<sup>2</sup>) places et pattes d'oie comprises.

Programme de remise en état

- (a) longueur H 807 m. Surface 26 521,50 (m<sup>2</sup>)
- (b) Nature des travaux: Remise en état de la chaussée par apport de 80 : environ de calcaire H/7 au m<sup>2</sup>.  
 Cylindrage en semi-pénétration d'émulsion de bitume à raison de 3kg 500 d'émulsion et 10<sup>l</sup> de gravillon broyé 8/12,5 au m<sup>2</sup>.  
 Revêtement général cylindré à raison de 1kg 400 environ de bitume 15/200 et 11<sup>l</sup> de gravillon broyé 8/12,5 au m<sup>2</sup>.

(c) Quantité de matériaux:

Calcaire H/7	2130 m <sup>3</sup>
Gravillon	560 m <sup>3</sup>
Émulsion de bitume	95 t
Bitume 15/200	37 t

(d) Dépense envisagée:

Fourniture de H/7	2130 m <sup>3</sup>	23	H 8.990
de gravillon broyé 8/12,5	560 m <sup>3</sup>	25	14.000
d'émulsion 60%	95 t	135	12.825
de bitume 15/200	37 t	160	5.920
Repandage de H/7	2.130 m <sup>3</sup>	3.30	7.029
Sablage de 1/2 pénétration	26.600	0.11	2.926
Transport et repandage d'émulsion	95 t	52	H. 940
Exécution de revêtement	26.600	0.24	6.384
Travaux de cylindrage	26.600 m <sup>2</sup>	0.25	6.650
			109.664

Soit 110 000.00 francs  
 En suite revêtement dans les 2 ans  
 26.600 à 0/5 soit 20.000.00 francs

Pouvant être partagé en 10.000,00 francs 2 ans après  
 et 10.000,00 francs 3 ans après

En ce qui concerne le montant de la dépense, l'Assemblée autorise le Syndicat à le modifier en fonction de l'augmentation du prix des matériaux, et de la main-d'œuvre.

Emprunt: Conformément à l'article 14 des statuts de l'ASAP, le Syndicat demande à l'Assemblée Générale, l'autorisation d'effectuer un emprunt d'un montant de 110.000,00 francs, auprès de la Société Immobilière de Lacanau, sur les bases suivantes:

Intérêt, dégressif, 6%, remboursement en 6 annuités, d'un montant égal, suivant tableau de remboursement ci-dessous

Années	Intérêts	Capital	Sommes dues	Sommes restant dues
1 <sup>ère</sup>	6.600,00	15.440,00	22.040,00	94.250,00
2	5.653,80	16.416,20	22.070,00	77.513,80
3	4.610,83	17.419,17	22.030,00	59.494,63
4	3.581,64	18.442,36	22.020,00	41.012,24
5	2.460,72	19.909,28	22.370,00	21.102,99
6	1.268,18	21.102,99	22.369,17	
	24.219,17	110.000,00	134.219,17	

Le versement de la première annuité sera effectué fin Septembre 1964 pour la durée du remboursement, et à partir de 1965, le montant des taxes sera porté à:

- Propriétaires terrains bâtis 600 francs au lieu de 3 francs
- non bâtis 4,50 francs au lieu de 2,25
- Société Immobilière 1,50 francs au lieu de 0,75

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale ont voté à main-levée, et par 39 voix (Trente-neuf) contre 1 (une), autorisent le Syndicat à effectuer cet emprunt

Questions Diverses

Eclairage public: Monsieur le Maire indique que



La Municipalité, fait actuellement, procéder au renouvellement et à l'extension du système d'éclairage public, sur l'ensemble de Lacanau Ocean.

### Écoulement des eaux de pluie sur la Chaussée:

De nouveaux puitsards, seront construits, par la Commune dès que les routes seront réparées.

Eaux ménagères: Monsieur le Maire demande à l'Association Syndicale, de rappeler aux propriétaires du lotissement, que conformément à l'art 8 (chap) 5 du cahier des charges, l'écoulement des eaux ménagères, sur les voies du lotissement est formellement interdit.

En conséquence, le Syndicat adressera un avertissement aux propriétaires qui ne se conforment pas à ce règlement.

Ordures ménagères: En vue d'éviter que les ordures soient dispersées sur les trottoirs, il est demandé aux usagers d'utiliser des poubelles munies d'un couvercle.

Camping: Le terrain de camping provisoire, exploité par la S<sup>te</sup> Immobilière est supprimé. Cette mesure donnera satisfaction aux propriétaires des crains, qui ont protesté à plusieurs reprises contre les inconvénients de ce voisinage.

Elections: Monsieur Pucheu, Synt. renouvelable, est réélu à l'unanimité. Il n'y a pas eu d'autre candidat.

Séance tenue à 10<sup>h</sup> 20

Lacanau Ocean le 11 juin 1964

T. M...e

### Assemblée Générale du 19 avril 1965.

La séance est ouverte à 10<sup>h</sup> 30, sous la présidence de M. Mandier. Secrétaire de séance: Monsieur Delannay.

Le nombre de voix représentées est de 148, alors que l'ensemble des membres de l'Association a représenté 1880, le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut pas délibérer valablement.

Une deuxième convocation sera adressée pour le lundi 7 juin 1965

Séance tenue à 10<sup>h</sup> 45.

Le Président-

T. M...e

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 7 JUIN 1965

(deuxième convocation)

Séance ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur M  
Syndic présents: Monsieur FRANÇOIS, 1<sup>er</sup> adjoint  
représentant Monsieur LE MAIRE, Messieurs PUC  
GUICHANE, BRUN, DELAUNAY, HAUMAN, AYMA  
GRABBY,

Excusé: Monsieur le Docteur PERPÈRE.

Absent: Monsieur BATHISSE, Syndic de la Société  
Immobilière, qui est remplacé, définitivement, par  
CHAMBON, directeur de cette Société, demeurant  
Lacanan-Océan.

Monsieur Dubilly, adjoint spécial pour Lacanan-  
assiste à la réunion.

Secrétaire de séance: Messieurs DELAUNAY et GU  
Le nombre de voix représentées est de 376 p  
les catégories "bâti" et "non bâti" et de 262 p  
la Société Immobilière.

Il est procédé à la lecture du  
procès-verbal de la dernière Assemblée, M  
le Docteur ARNOU-LAUFAL demande des préc  
concernant les dépenses indiquées dans le  
programme de réparation des routes, les  
indications qui lui sont fournies, lui don  
satisfaction. Le Procès-verbal est adopté sans  
modification.

Compte rendu financier

Compte administratif: Le compte administratif  
de l'exercice de 1964, qui présente un excédent  
d'ordre, d'un montant de 22.536,74, et un excé  
extraordinaire de clôture, d'un montant de 110.  
soit un excédent global de clôture de 132.536,7  
est approuvé



Budget: Le projet de budget pour l'exercice 1965, adopté par l'Assemblée générale, s'équilibre, tant en recettes, qu'en dépenses, à la somme de 175.763,84, soit 49.993,84 pour la section ordinaire, et 125.770,00 pour la section extraordinaire

Répartition des routes.

Le Président fait un compte-rendu concernant la réalisation de l'emprunt, la réalisation du programme établi en 1963, la constitution du dossier, et les résultats de l'adjudication des travaux, qui a eu lieu le 14 avril 1965.

Les entreprises adjudicataires sont:

- pour le lot n°1: DE BEJARRY, au prix du devis
- " " " n°2: OLIVIER, au prix du devis
- " " " n°3: VIDALER, au prix du devis
- " " " n°4: S.A.C.E.R., rabais de un centime par franc

Le nom des rues qui seront élargies par les soins de la Municipalité est porté à la connaissance de l'Assemblée, il s'agit des voies n° 3-6-12-25 (Pierre Loti, Sylvain Marais, Victor Hugo, Ledere, Charles Chaumet, Poincaré, Jules Ferry, Grands-Pins) soit une longueur totale de 1253 m.

En ce qui concerne la rue des Grands-Pins, qui est une voie de 8<sup>m</sup> seulement, la société Ym mobile lui cède gratuitement à l'Association syndicale, une bande de terrain, d'une largeur de 4 mètres, sur 200 m. soit 800 m<sup>2</sup>. D'autre part elle s'engage à donner à Mariem Coussot, qui accepte de reculer sa clôture de 4<sup>m</sup>, une superficie de terrain égale à celle qu'il abandonne. La commune fera son affaire de la reconstruction de la clôture délimitant, au façade de, le terrain de Mariem Coussot

Des bordures neuves seront mises en place sur toutes les routes élargies, d'autre part la Société Immobilière fera remplacer les bordures qui ont été détruites lors de la mise en place des canalisations d'eau.

Le désensablement de la rue n° 7 (rue M. Périot, dit St Omand) sera effectué par l'Entrepreneur FANAVAS pour le compte de la Société Immobilière qui fera ensuite procéder à des travaux de protection. Cette voie pourra être réparée, en même temps que les autres.

La Société Immobilière a décidé de niveler la dune devant le Boulevard de la Plage, la Commune se chargera des travaux de protection. ~~Le~~ Le début de la "saison" étant très proche, l'écoulement des travaux est reporté au mois de septembre. En conséquence l'A.S.A.P. demande à la Municipalité de réparer les passages existants, afin de faciliter l'accès à la plage.

### Eau Potable.

Monsieur Chambon directeur de la Société Immobilière confirme qu'une pompe d'un débit de 120 m<sup>3</sup> heure, est en cours d'installation sur le forage sud, et que la distribution d'eau potable sera normalement assurée durant les périodes de forte consommation.

En ce qui concerne l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau, il est donné lecture de l'arrêté préfectoral et de la lettre adressée au Syndicat par Monsieur le Préfet, qui confirme l'arrêté fixant le prix au m<sup>3</sup> à 0,84 F.



## Questions diverses

Monsieur FUMAT, qui n'a pas assisté à l'Assemblée de l'an dernier, demande des explications concernant l'emprunt, le taux d'intérêt de 6%; de plus, lui semble élevé. Il lui est précisé que l'emprunt a été approuvé par l'Assemblée Générale, et qu'il a été impossible d'obtenir un prêt avec un taux d'intérêt inférieur.

Monsieur le docteur Amou-Lanjac demande que le taux de cotisations payées par la Société Gymnastique soit plus élevé. Celui-ci est fixé conformément à l'article 25 des statuts.

A une question de Monsieur RAYMOND concernant la date à laquelle seront achevés les travaux sur les routes, il est répondu que ceux-ci doivent être terminés, sauf amélioration, fin juin.

Monsieur DANIAU évoque la protection de la dune nord, dont le sable menace sa villa. Monsieur CHAMBON, lui demande de lui écrire.

Monsieur PUJOL demande que tous les propriétaires soient mis au courant du cahier des charges, afin que les responsabilités respectives des propriétaires, de la Société Gymnastique, et de la Commune, soient connues de tous.

En conséquence l'Association fera rédiger le cahier des charges et l'adressera à tous les propriétaires.

Monsieur ARAMON, après avoir repris l'essentiel des problèmes relatifs à l'ensemble de Lacanau-Océan déclare qu'ils ne pourront être résolus que par une étroite collaboration avec la Municipalité.

La Société Immobilière, et les Propriétaires.

Monsieur PINSOLLE demande que des mesures soient prises afin que le puisard situé à l'angle de la rue Garmany, et de la place Général de Gaulle, ne soit plus utilisé par les riverains, pour l'évacuation des eaux usées.

La question des eaux usées est également évoquée par Monsieur JACQUET, en ce qui concerne l'hôtel MORAN et le marché.

Monsieur TERNANDEZ demande qu'un puisard soit construit rue Leclerc

### Elections

Syndicats renouvelables: catégorie "terrains bâtis"  
Monsieurs BRUN et MAUDUIT

Catégorie "terrains non bâtis" Monsieur  
PÉREZ.

En raison de l'absence de candidat dans la catégorie "terrains non bâtis", le mandat de Monsieur PÉREZ est renouvelé.

Catégorie "terrains bâtis" sont candidats Messieurs  
BRUN, PUJOL, MAUDUIT.

Le docteur ARNOU LAURENT proteste la validité des pourvois détenus par les membres du Syndicat, bien qu'ils soient établis conformément aux Statuts, et que chaque membre n'en possède que 5 (cinq) (article 9 des statuts). Il proteste contre la formule suivante, imprimée au bas de la convocation, à la demande des propriétaires lors de l'Assemblée précédente:

« Dans le cas où il vous serait impossible d'assister à cette Assemblée, vous pouvez donner



pouvoir à un membre de l'Association, en nous retournant la présente formule revêtue de votre signature (autographe confirmée) précédée de la mention "Bon pour pouvoir", qui à son avis incite les propriétaires à donner pouvoir aux seuls membres du Syndicat.

Le Président précise que les pouvoirs sur lesquels les noms des Fondés de pouvoir étaient indiqués, leur ont été remis, et que d'autre part de nombreux membres de l'Association ont reçu directement la procuration qui leur était destinée.

Néanmoins le Président propose à l'Assemblée de voter afin de déterminer si elle approuve ou non le texte placé au bas des convocations.

Il est décidé que ce vote aura lieu à main levée. 67 membres y prennent part, le texte est approuvé par 36 voix contre 16 et quinze abstentions.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux Syndics représentant la catégorie "tenants bâtis". Messieurs BEDONX, DEJEAN, MARIAGE sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le nombre de suffrages exprimés est de 262. Ont obtenu Monsieur BRUN 209 voix, Monsieur MANDUIT 215 voix, Monsieur FUJOL 79 voix. Sont élus: Messieurs MANDUIT et BRUN.

Le vote a eu lieu au scrutin secret. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h00.

Le Président

1-1112

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 14 avril 1966

La séance est ouverte à 10 h 00, sous la présidence de Monsieur Manduit-vio.

Secrétaires de séance Messieurs DELAUNAY et GUICHANÉ

Le nombre de voix représentées est de 408, alors que l'ensemble des membres de l'Association en représente 1880, le quorum n'étant pas atteint l'Assemblée ne peut pas valablement.

Une deuxième convocation sera adressée pour le lundi 30 mai 1966.

La séance est levée à 10 h 15

Le Président

M. Manduit-vio

Assemblée Générale du 30 mai 1966 2<sup>e</sup> Convocation

Séance ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur Manduit-vio  
 Messieurs le Maire, les adjoints, les délégués  
 Syndicats présents: Messieurs Guichané - Chambon, Brun, Aymard, Pucheu, Delaunay.

Excusés: Monsieur le Docteur Pujols, Monsieur le Docteur Grabeuf, Monsieur Hamman.

Secrétaires de séance Messieurs Guichané et Pucheu

Le nombre de voix représentées, soit par les membres présents, soit par procuration, est de 503.

Après lecture le P.V. de la dernière Assemblée est approuvé sans modification.

Compte rendu financier

Compte Administratif: Le compte administratif de l'exercice de 1965 qui présente un excédent ordinaire de clôture de 38.074,56 francs, et un excédent extraordinaire de clôture d'un montant de 14.482,85, soit un excédent global de clôture de 52.556,91 francs, est approuvé à l'unanimité.



Budget: Le projet de budget pour l'exercice 1966, s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 65.454,96f. pour la section ordinaire et à la somme de 46.968,55f. pour la section extraordinaire, il est adopté à l'unanimité.

Ensemble Il est rendu compte du procès intenté par Monsieur Vayssié et Madame Courtin, à la Société Immobilière, responsable de l'ensablement de leur propriété, cette responsabilité est confirmée par le jugement, dont les attendus sont servis pour la Société.

En ce qui concerne les rue Lt Durand et Martial Piérot, à la charge de l'A.S.A.P., et les divers points du Cotise-ment, qui sont menacés d'ensablement du fait de l'insuffisance d'entretien des dunes appartenant à la Société Immobilière, il est demandé à Monsieur Chambon directeur de cette Société, de faire part à l'Assemblée Générale des mesures qu'il envisage de prendre en vue de mettre fin à une situation qui compromet sérieusement la sécurité de nombreux immeubles et ne peut que s'aggraver très rapidement. Monsieur Chambon indique que le Conseil d'Administration de la S. I. étudie cette question et que sa décision sera communiquée à l'A.S.A.P., mais il lui est impossible d'indiquer une date. Il propose de communiquer à l'Assemblée la teneur des rapports qu'il a fournis à sa Société. Il s'étonne que les Entreprises de Travaux Publics qui ont pris du sable à Lacman. Orem afin de l'utiliser comme remblai, ne l'aient pas emporté au sud de l'Allée P. Orbal, afin de dégager, en partie, les villas et mes ensablées, bien qu'il en ait fait la demande au Président. Le dernier indique qu'il n'a pas eu le bon de donner suite à cette demande, du fait qu'une action en justice était au cours, et qu'il était utile d'emblaver ce sable à proximité de l'ancienne Chapelle où la dune menace également routes et villas.

AS

Après avoir entendu ces explications, l'Assemblée générale :

Considérant :

Que seul l'aménagement, dans son proche avenir, des dunes qui sont la propriété de la Société Im., permettra d'éviter l'ensablement qui menace une grande partie de la rive.

Que dans le but de réaliser ~~des~~ plan d'aménagement, de cette partie du lotissement, qui a fait l'objet d'une importante campagne publicitaire, la Société a fait procéder sur la dune (au sud de l'allee P. Orbal) à des travaux de terrassement qui ont eu pour conséquence la modification du profil de la dune, et la destruction de la végétation, qui sont les causes principales de la situation actuelle.

Qu'il est inutile d'entreprendre la réalisation, sur l'itinéraire, de nouvelles tranches de travaux de stabilité, avant que les parties du lotissement déjà construites soient protégées efficacement contre les sables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée générale décide de demander à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des Administrations intéressées afin que toutes les autorisations qui seraient délivrées le nombre de celles - ci augmentera dans peu de temps. S. Im. est en contact l'itinéraire de la lotissement ainsi qu'il est et cela pour obtenir des résultats positifs en ce qui concerne la protection de la partie littorale dont elle est propriétaire et accepte de collaborer avec les collectivités locales pour assurer la protection des dunes.

Que l'A.S.A.P., ou toute autre collectivité, ne pourra pas prendre en charge les nouvelles routes, dans qu'il lui est actuellement impossible, du fait de l'ensablement, d'entretenir certains voies dont elle est responsable, et que le nombre de celles - ci augmentera dans peu de temps.

Qu'une étroite collaboration entre les diverses collectivités et les propriétaires riverains, est la condition essentielle pour obtenir des résultats positifs en ce qui concerne la protection littorale contre l'érosion et l'ensablement.

Routes: le compte rendu concernant les travaux en vue de la mise en état des routes syndicales est approuvé.

Questions diverses

Monsieur Ribaud demande que le trottoir en cours sur le Boulevard de la Plage, soient pavés sur une longueur d'environ 50 mètres vers le nord, Monsieur le Maire indique que cela est fonction des crédits qui pourront être affectés à ces trottoirs.

Monsieur Fourny demande la date à laquelle débutent les travaux Avenue des "Grands Prés" il lui est répondu que ceux-ci commenceront les trois premiers jours de Juin.

La propriétaire de la villa Saïda demande un point lumineux, vers Bantoux, noté.

Monsieur Guittard demande que soit étudiée le partage des latrines, en deux zones distinctes celle comprenant les parties entièrement construites, et celle comprenant les parties à réaliser.

Monsieur Daniand demande que la route, passant devant sa propriété, qui a été endommagée par des camions, soit réparée, il demande également que le wagon placé devant la cour de la gare soit retiré.

Monsieur Dupas et Madame Gille demandent l'élargissement de la rue Gabriel Dupuis, et de la rue J. Perque.

Monsieur Moreau, propriétaire rue Jules Ferry, indique une voie qui n'est pas électrifiée, ayant fait une demande de branchement auprès de la Régie, elle-ci lui a réchigné le montant de la dépense relative à l'implantation de deux poteaux et à la mise en place de fils. Monsieur Charrebar s'engage à partager avec lui, comme cela avait été envisagé par Monsieur Dupré lors d'une visite effectuée au siège de la Société à Paris par Monsieur Moreau.



Élections: Trois syndics, Messieurs Guichané, Delaunay, Aymard, sont renouvelables, à l'absence de tout autre candidat, à l'unanimité l'Assemblée leur accorde son entière confiance, et renouvelle leur mandat, dans la catégorie "propriétés bâties".

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12<sup>h</sup>.



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1967.

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Monsieur MAUDUIT-DÉO

Secrétaire de séance Monsieur Pucheu & Monsieur HAUMAN  
Le nombre de voix représentées est de 398. Le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut pas délibérer.

Une deuxième convocation sera choisie ultérieurement  
La séance est levée à 10h 15.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 1967 (2<sup>ème</sup> convocation)

Séance ouverte à 10h: Président: M. MAUDUIT-DÉO

Syndics présents: Monsieur le Maire de Lacanau. Messieurs: Pucheu - Guichané - Brun - Hauman.

Excusés: Messieurs: Puyfère - Gratey.

Secrétaire de séance, Messieurs BRUN & GUICHANÉ  
Monsieur Lambert administrateur de la Société Immobilière ariéto-citadine

Après lecture le P.V. de la dernière Assemblée générale est adopté sans modification.

Compte rendu financier

Compte Administratif: Le compte administratif de l'exercice pour 1966, qui présente un excédent ordinaire de clôture de 38 572,83, et un déficit extraordinaire de clôture de 1.778,07 est approuvé à l'unanimité.

Budget: Le projet de budget pour l'exercice 1967, approuvé à l'unanimité, s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 68.686,83 francs, pour la section ordinaire, et à la somme de 34.435,37 francs pour la section extraordinaire.

Ensallement - Erosion: Du fait de la gravité des phénomènes d'érosion qui provoquent une dégradation importante de la dune littorale, et du déplacement de celle-ci vers l'intérieur, le montant des dépenses à envisager en vue de protéger la station étant très élevé, il ne peut pas être supporté par les seules collectivités locales. En conséquence il est décidé: qu'au cours d'une réunion, qui aura lieu le 18 juillet prochain, les représentants de la Municipalité, de la Société Sandilive, et de l'Association syndicale, examineront ce problème afin d'établir un projet de travaux pour le financement de quels de subventions seront demandés.

Routes: Les réparations concernant les routes à la charge de l'ASAP sont maintenant terminées, en conséquence un dossier sera constitué en vue de l'incorporation de celles-ci à la voirie communale.

Questions diverses: elles-ci concernent: l'éclairage public, les puits secs, la route de Bordeaux à partir de l'entrée de Lacanau Sec, l'aménagement de l'ancienne gare et des terrains environnant cette dernière.

182 ~~183~~

La commune étant seule compétente pour toutes ces questions, Monsieur le Maire, prend note des réclamations, et fournit toutes les explications utiles.

Élections: Monsieur Saint-Orens, suppléant dans la catégorie "bâtis", qui remplace Monsieur Delannoy décedé, est définitivement élu.

Monsieur le Docteur Graby est réélu dans la catégorie "tenants non bâtis".

Monsieur Proumefon est élu suppléant dans la catégorie "tenants bâtis".

L'ordre du jour étant épuisé  
la séance est levée à 12 h 15.

---

### Assemblée Générale du 15 Avril 1968

La séance est ouverte à 10 h 15: président: Manduit. vice  
Secrétaire de séance Monsieur Hamon et Puy.

Le nombre de voix représentées est de 410. Le quorum n'étant pas atteint, une deuxième convocation sera adressée à tous les propriétaires pour le lundi 3 juin.

Séance levée: à 10 h 30



Assemblée générale du 3 juin 1968 2ème convocation

Séance ouverte à 10h00 sous la présidence de M Manduit-Sydelis présents: Monsieur le Maire, Messieurs Guichame Lamois - Manduit - Pucheu

Excusés: Aymard, Bonn - Saint - Denis - Papere - Gralery - Secrétaire de séance Messrs Guichame  
Après lecture le P.V. de la dernière assemblée et adopté sans modification.

- Compte rendu financier -

COMPTE ADMINISTRATIF: Le compte administratif de l'exercice 1967 qui présente un excédent ordinaire de clôture de 40.062,15 francs et un déficit extraordinaire de clôture de 17.719,17 est approuvé.

BUDGET: Le projet de budget pour l'exercice 1968, approuvé par l'assemblée s'équilibre tout en recettes qu'en dépenses à la somme 41.011,55 francs (soixante et onze mille onze francs quinze centimes) pour la section ordinaire, et à la somme de 36.501,53 (trente six mille cinq cent un francs quinze centimes) pour la section extraordinaire.

ROUTES: Un dossier concernant la prise en charge par la commune de voies syndicales, a été établi par un géomètre, et remis à la municipalité.

Le cas des rues DURAND et PRÉTOT, évoqué par Monsieur FRAMON, et Monsieur VAYSSIE, ne pourra être étudié que lorsqu'il sera pris en compte pour protéger ces voies contre l'érosion, l'ASAP. aura à faire effectuer les travaux prévus qui n'ont pas pu être exécutés en raison de la présence d'une très importante quantité de sable.

Monsieur Lerodei signale que par forte pluie une partie du Boulevard de la Plage est envahie par les eaux.

Questions diverses: De nombreuses réclamation, concernant l'éclairage dans la zone sud Monsieur le Maire, en prend note.

Elections: Monsieur LAMOR est désigné, par la Société Immobilière, en qualité de syndic, en remplacement de Monsieur CHAMPON.

Monsieur PUCHEU, syndic sortant est réélu à l'unanimité.

Siègne levée à 12<sup>h</sup>15.

MAUDUIT

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL 1969 -

La séance est ouverte à 10<sup>h</sup>00 sous la présidence de Monsieur MAUDUIT - Secrétaire de séance Monsieur Bornefon, Monsieur Hauman

Le nombre de membres présents est de 19 - représentant 274 voix. Le quorum n'étant pas atteint une nouvelle convocation sera adressée pour le lundi 26 mai prochain.

La séance est levée à 10<sup>h</sup>15

Assemblée générale du 28 mai 1969 (2<sup>ème</sup> convocation)

La séance est ouverte à 10<sup>h</sup>00, sous la présidence de Monsieur Manduit-Dés.

Secrétaires de séance : Monsieur Bonneloy - Guichardé.

Un hommage est rendu à Monsieur Brun Sydes, décédé.

Après lecture le P.V. de la dernière assemblée est adopté sans modification.

Compte administratif: Le compte administratif de l'exercice de 1968 qui présente un excédent ordinaire de clôture de 29.733,98 francs est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion: Le compte de gestion dressé par Monsieur Espagnet, Revenu, est approuvé.

Rôle des taxes: Le rôle des taxes approuvé par le Syndicat pour l'exercice 1969 s'élève à la somme de 31.988,00 francs.

Budget: Le projet de budget pour l'exercice 1969 approuvé par le Syndicat s'équilibre tant au nettes qu'en dépenses à la somme de 61.721,28 francs pour la section ordinaire, et à la somme de 19.909,28 pour la section extraordinaire.

Admission en non valeur Le Syndicat se référant au motif d'incapacité invoqués par Monsieur le Revenu approuve l'allocation en non valeur de la somme de 350,00. L'assemblée confirme la décision du Syndicat.

Passe en charge de la voirie par la commune: Le dossier établi par le géomètre est déposé à la Mairie de Lannan.